

MAIRIE  
DE  
**BRENNILIS**  
FINISTÈRE

Code Postal : 29690  
Tél. : 02.98.99.61.07  
Fax : 02.98.99.67.67

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE BRENNILIS

Le Maire de la Commune de BRENNILIS,

Vu les articles L131.2, L131.3, L131.4 du Code des Communes,

Vu l'organisation en circuit fermé de courses cyclistes organisées par le COMITE DES FETES de BRENNILIS, sous le contrôle de l'Union Cycliste Pays de Morlaix, le mardi 29 juillet 2002. (départ : 14h30 - arrivée : 17h30)

Considérant que la déviation de la CD 36 est nécessaire,

A R R E T E

Article 1 : Les véhicules venant de la direction de Loqueffret, à l'intersection du CD 36 et du chemin de Kerflaconnier emprunteront le chemin rural de Kerflaconnier, la voie communale n°1, pour reprendre le CD 36 face à l'ancienne station essence.

Article 2 : Les véhicules venant de la direction de La Feuillée emprunteront le CD 36 dans la direction de la course.

Article 3 : Les véhicules venant de la direction du Parc d'entreprises, à l'intersection des voies communales n°1 et n°7, au lieu dit "Kerstrat" emprunteront les voies communales 7, 9 et 3 pour reprendre le CD 36 à Bellevue.

Article 4 : .Mr l'Ingénieur des TPE d'Huelgoat,  
.Mr le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BRASPARTS, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brennilis le 28 mai 2002

Le Maire,

Y. CORRE.

